

certains problèmes administratifs » et du doyen des autocrates africains Omar Bongo qui, se vante-t-elle, « *a été paternel avec nous* »¹⁵⁹. En somme, les héritiers n'ont qu'une seule préoccupation, réhabiliter la mémoire de leur père. Ils veulent organiser dès que possible des obsèques nationales en RDC, le corps de l'ancien dictateur reposant toujours au Maroc.

Ce n'est pas, en tout cas, le peuple congolais qui profite du butin des Mobutu, le revenu par habitant ne dépassant pas 0,30 \$ par jour. En réalité, le Maréchal n'a légué à son pays que le chaos et un système de corruption et de détournements de fonds qui se pérennisent depuis sa mort. Un récent rapport de l'ONU sur l'exploitation illégale des ressources naturelles du Congo explique que « *tirant profit de l'instabilité politique du pays, un réseau d'intérêts politiques, militaires et commerciaux a transféré sous son contrôle au moins 5 milliards de dollars en actifs de sociétés minières de l'État sans compensation pour le Trésor national* »...¹⁶⁰

159 Rachid N'Diaye, « Mobutu Sese Seko : dix ans après », *Matalana N°2*, septembre 2007, pp. 30-39.

160 UN Security Council, 12 avril 2001, *Report of the Panel of Experts on the Illegal Exploitation of Natural Resources and Other Forms of Wealth of the DRC*.

Pakistan

BENAZIR BHUTTO ET ASIF ALI ZARDARI

Contexte

Benazir Bhutto fut Première ministre du Pakistan de 1988 à 1996. Avec son mari Asif Ali Zardari, elle aurait détourné des centaines de millions, voire des milliards \$, selon les différentes estimations. Pour R. Baker, 3 milliards \$ auraient été détournés et blanchis. Le couple possédait des centaines de propriétés, des dizaines de sociétés et moult comptes bancaires. Ainsi, au Royaume-Uni, il détenait une vingtaine de propriétés, dont quatre appartements à Londres, des terrains de polo et des comptes bancaires à la Barclays et à la Midland Bank. En Suisse, les Zardari-Bhutto avaient ouvert des comptes dans plusieurs banques dont Citibank¹⁶¹, BNP, Crédit Suisse, Pictet et Cie, Banque française du commerce, Cantrade Ormond Burrus et Banque Pasha. Outre Atlantique, c'est en Floride qu'ils avaient acquis trois propriétés et de nombreuses sociétés. Le couple avait aussi créé d'innombrables sociétés écrans dans les Îles Vierges britanniques. En France, il possédait un château en Normandie au nom des parents de Zardari, des propriétés à Cannes et des comptes bancaires au Crédit Agricole, à la BNP et à la Banque La Hénin.¹⁶²

B. Bhutto et son mari, que l'on avait surnommé « Monsieur 10% » au cours du premier mandat de son épouse, puis « Monsieur 40% » lorsqu'il était ministre de

161 L'UNODC montre que 40 millions \$ auraient circulé sur un compte de la Citibank. UNODC, septembre 2004, *The Anti-Corruption Toolkit*, Vienne.

162 R. Baker, 2005, *Capitalism's Achilles Heel*, p. 81.

l'Investissement, avaient installé un véritable système de pillage des ressources de l'État, notamment à partir des taxes douanières. Des entreprises suisses, américaines et britanniques, qui avaient obtenu des contrats avec l'État pakistanais, versaient d'importantes commissions par le biais de sociétés écrans extraterritoriales qui appartenaient généralement à un des membres du clan Bhutto. Sans oublier les sociétés françaises... B. Bhutto signa en effet un contrat de 4 milliards \$ avec les groupes Dassault Aviation, Snecma et Thomson-CSF pour la construction de Mirages, à la suite de l'annulation par les Américains d'une commande de deux F-16. Les groupes français auraient versé 5% de commissions sur un compte à la Marleton Business S.A, une société appartenant à Zardari et domiciliée aux Iles Vierges. Le couple Bhutto-Zardari aurait ainsi reçu 200 millions \$. Ils ne purent jamais les récupérer, car Bhutto fut chassée du pouvoir à cette période.¹⁶³

163 R. Baker, 2005, *Capitalism's Achilles Heel*, p. 79.

Procédures

À la fin du deuxième mandat de B. Bhutto, les autorités judiciaires pakistanaises ont demandé l'assistance de leurs homologues suisses, britanniques et américains afin de saisir les fonds. **La Confédération helvétique**, seule à répondre à cette demande d'entraide judiciaire¹⁶⁴, a identifié, en septembre 1997, plus de 500 comptes bancaires distincts au nom de la famille Bhutto. Elle gèle alors 80 millions \$ et les avoirs que B. Bhutto possédait à titre de participation dans six sociétés domiciliées aux Îles Vierges et au Panama.

Pour que soit levé le blocage des comptes, le Pakistan devait prouver la culpabilité de la famille Bhutto pour corruption et enrichissement illicite. En 2001, contre toute attente et faute de preuve tangible, la Cour suprême pakistanaise casse le jugement condamnant Bhutto pour corruption.¹⁶⁵ Mais le juge suisse, Daniel Devaud, trouve une parade et va poursuivre la famille Bhutto pour blanchiment d'argent, la corruption n'étant pas une infraction pénale jusqu'en 2001 en Suisse. Il invoque une parure à 117 000 livres sterling que Benazir Bhutto se serait offerte en puisant dans l'un de ses comptes. En juillet 2003, il condamne B. Bhutto et son mari à la peine maximale de six mois d'emprisonnement avec sursis et à une amende de 9,1 millions d'euros à verser au gouvernement pakistanais. La condamnation est annulée lorsque le couple fait appel. La justice suisse n'en restera pourtant pas là, ordonnant une enquête pour « blanchiment par métier » et continuant de bloquer 12 millions \$ qui provenaient d'une affaire de pots-de-vin conclue en 1994 avec deux sociétés suisses, la Société générale de surveillance (SGS) et la Cotecna, contre l'attribution de marchés publics.¹⁶⁶ En octobre 2007, alors que B. Bhutto était de retour au Pakistan après 8 ans d'exil, amnistiée par la Cour suprême pakistanaise des affaires de corruption et de détournements dans lesquelles elle était impliquée, le juge d'instruction suisse annonce qu'il a achevé son enquête sur des faits présumés de blanchiment d'argent. Mais le procureur suisse n'a pas pu rendre sa décision, Benazir Bhutto étant assassinée le 27 décembre 2007, entraînant l'extinction des poursuites. Son fils de 19 ans doit lui succéder à la tête du Parti du peuple pakistanais, mais étant donné son jeune âge, c'est le mari de B. Bhutto, Asif Zardari, qui assure l'intérim. Homme à la réputation sulfureuse, emprisonné plusieurs fois au Pakistan pour corruption, Zardari était poursuivi par la justice suisse jusqu'en août 2008. Depuis, le Procureur général de Genève, Daniel Zapelli, a ordonné le classement sans suite

164 Le Royaume-Uni ne lança aucune mesure de blocage et répondit à la demande d'entraide judiciaire en demandant des preuves supplémentaires sur les faits reprochés à B. Bhutto et des documents prouvant l'origine délictueuse des fonds. Selon différentes sources, la plupart des fonds seraient au Royaume-Uni (voir notamment Zia Sarhadi, octobre 1997, « Chasing the Bhutto Billions », *Muslimedia*).

165 *Le Monde*, 14/04/01. Son époux, A. Zardari, restera toutefois en prison jusqu'en 2004 avant d'être libéré et de recevoir les excuses du Premier ministre.

166 Jeremy Carver, 2004, « À la recherche des biens d'État pillés : le cas de Benazir Bhutto », *Rapport sur la corruption dans le monde 2004*, Transparency International.

de la procédure ouverte en 1997 à l'encontre du mari de Benazir Bhutto et d'un avocat, soupçonnés de blanchiment aggravé.¹⁶⁷ 10 jours après, Asif Ali Zardari était élu président de la République du Pakistan... Pour Bernard Bertossa, l'ancien procureur général de Genève, qui avait mené l'enquête, « *cette décision est incompréhensible ! Le dossier contenait des éléments largement suffisants pour faire juger M. Zardari, ainsi que l'avocat genevois qui avait mis sur pied les mécanismes de blanchiment.* »¹⁶⁸

Le reste des fonds détournés par le couple, estimés à plus de deux milliards \$, ne devrait cependant plus être inquiété suite à l'amnistie pakistanaise. Les autorités d'Islamabad, comme l'a montré Jeremy Carver, juriste britannique à la 11^e Conférence internationale contre la corruption¹⁶⁹, avaient eu beaucoup de mal à engager des procédures de gel des avoirs de B. Bhutto dans d'autres pays que la Suisse, notamment au Royaume-Uni et aux États-Unis. Les conditions requises par les autorités étrangères étaient souvent trop complexes. Les autorités américaines auraient même proposé de verser une prime aux Iles Caraïbes en échange d'informations sur les comptes de l'ancienne Première ministre pakistanaise... curieuse de façon de procéder !

167 Associated Press, 25 août 2008, « Fin de la procédure suisse dans l'affaire Bhutto ».

168 Bernard Bertossa, *La justice, les affaires, la corruption*, Éditions Fayard, 2008, p.173.

169 Jeremy Carver, 26 mai 2003, « Workshop on State looting: returning Abacha's stolen millions », *XI^e Conférence internationale contre la corruption*, Séoul.

Chili

AUGUSTO PINOCHET

Contexte

Augusto Pinochet a instauré pendant plus de dix sept années une dictature militaire au Chili (1973-1990). Ensuite, il reste commandant en chef de l'armée chilienne jusqu'en 1998 et sénateur à vie. Plusieurs procédures ont été tentées en Espagne et au Chili pour le faire condamner pour crimes contre l'humanité. Durant la dictature, 3 197 Chiliens ont été assassinés, plus de 28 000, torturés par ses troupes et plus de 130 000 personnes, arrêtées pour des raisons politiques.¹⁷⁰ En octobre 1998, un juge espagnol, Baltazar Garzon, fait arrêter Pinochet à Londres et demande son extradition, alors que celui-ci était venu se faire opérer. Après plusieurs mois de tergiversations¹⁷¹, le gouvernement britannique met fin le 2 mars 2000 à la procédure d'extradition pour des raisons médicales. Libéré, Augusto Pinochet retournera au Chili où il décède le 10 décembre 2006.

Ces dix sept années de répression ont aussi été marquées par la corruption et les détournements de fonds publics. On ne saura jamais précisément combien Pinochet a détourné pour son enrichissement personnel, car toutes les procédures et enquêtes à son encontre ont pris fin à sa mort, mais le journal *The*

170 Chiffres de la Commission Vérité et Réconciliation au Chili.

171 Chronologie disponible sur <http://www.lexpress.fr/info/monde/dossier/chili/dossier.asp?ida=403737>.